

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT DU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 27 JUIN 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme d'Université Droit du travail et dialogue social porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en
annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 26

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 8

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-06-27-17

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Droit du travail et dialogue social

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de droit
Etablissements partenaires : /
Responsables du diplôme : Christophe MARIANO/Jean-Julien PERRIN
Validation à compter du : 27 juin 2023
Validation accordée jusqu'à fin 2025-2026
Délibération CFVU N° 2023-06-27_16

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif, par l'acquisition de connaissances approfondies, de méthodes de travail juridique et de l'étude de situations concrètes, de former des spécialistes en Droit du travail, c'est à dire des professionnels capables de :

- formuler et analyser un problème complexe et les enjeux pour les parties concernées,
- maîtriser avec rigueur la réglementation et ses dispositifs,
- décider de façon autonome en cohérence avec la politique en ressources humaines de l'entreprise.

La formation est dispensée de façon complémentaire par des universitaires et des professionnels experts dans leur discipline.

Les thèmes forts d'actualité en droit social font l'objet de conférences régulières.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

Aucune

IV – Partenaires de la formation

Aucun

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : MARIANO Christophe
Statut : MCF
Coordonnées : christophe.mariano@uca.fr

Nom, Prénom : PERRIN Jean-Julien
Statut : MCF associé
Coordonnées : j-julien.perrin@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

- Le Doyen de l'École de Droit ou son représentant
- Le Directeur des études de l'École de Droit ou son représentant
- Les responsables pédagogiques du DU
- Deux membres de l'équipe pédagogique
- La secrétaire de scolarité du DU
- La responsable de la scolarité
- Un représentant des étudiants

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 25/10/2019

Première année universitaire concernée par la demande : 2023-2024

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Etudiants	Licences Droit ou AES
RE	Professionnels confrontés à des problématiques Droit du travail ou dialogue social	Licence ou équivalent Licence ; possibilité de validation des acquis.
FC		

Durée de la formation : 100 heures CM sur une année universitaire

Calendrier de la formation : début octobre à fin mai - début juin

Lieu de la formation : Ecole de Droit

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	2 500 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	900 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	600 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 10 dont 5 à plein tarif et 5 à tarif réduit ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 20

Période d'inscription / de candidature : entre mai et septembre

Contact Scolarité : Amélia TAVARES, 04 73 17 76 60, amelia.tavares@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Le calendrier des cours respecte le calendrier universitaire des masters et se déroule à l'Ecole de Droit.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Les sources du droit du travail Le contrat de travail La santé au travail La rupture du contrat de travail Le droit disciplinaire Le temps de travail	51 h	9 12 7 8 6 9			EvT : Ecrit 2h ou devoir maison	1			dernière journée de l'UE	
UE 2 : Les élections professionnelles Les attributions et le fonctionnement du CSE L'objet et les modalités de la négociation collective	30 h	6 9 15			EvT : Ecrit 1h ou devoir maison	1			dernière journée de l'UE	
UE 3 : Procédures particulières et spécificités des salariés protégés Risque pénal Contrôle et relations avec l'URSSAF Contrôle et relations avec l'inspection du travail Gestion des litiges	19 h	2 2 3 3 9			EvT : Ecrit 1h ou devoir maison	1			dernière journée de l'UE	
Total	100 h	100								

III – Règles de délivrance du diplôme

Une UE est acquise dès lors que la note obtenue à l'examen de l'UE est égale ou supérieure à 10/20. Une attestation de compétence peut être délivrée pour chaque UE validée.

Le DU est délivré dès lors que la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20. Les UE se compensent entre elles.

Mentions : la moyenne générale au DU détermine la mention :

- moyenne comprise entre 10 et 12/20: mention passable
- moyenne comprise entre 12 et 14/20: mention assez-bien
- moyenne comprise entre 14 et 16/20: mention bien
- moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue. Le redoublement n'est pas autorisé.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3
Identifier et définir les normes applicables à l'entreprise et à la relation de travail; Définir une méthodologie de recherche de la bonne information juridique; Rédiger et adapter le contrat de travail; Maîtriser les différents types de ruptures du contrat de travail et leurs enjeux; Maîtriser le régime de la procédure disciplinaire, ainsi que les règles relatives au temps de travail; Être capable de construire un audit rapide du respect de l'obligation de sécurité dans la structure	X		
Maîtriser les règles de mise en place du CSE et son fonctionnement; Gérer les élections professionnelles; Gérer les relations avec les représentants du personnel ; Définir les thèmes de négociations et les modalités de conclusions des accords d'entreprises; Gérer les relations avec les partenaires sociaux de l'entreprise; Piloter la négociation obligatoire		X	
Identifier les situations nécessitant un régime juridique spécifique; Rédiger une délégation de pouvoirs Connaître les aspects essentiels de la procédure de contrôle URSSAF et inspection du travail ; Définir l'attitude à adopter en cas de contrôle de l'URSSAF et de l'inspection du travail			X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière	Volume horaire
MARIANO Christophe	UCA	MCF	2	Négociation dans les TPE- PME	6 HCM
PERRIN Jean-Julien	UCA	MCF associé/Avocat Juris litem	1	Recherche de l'information juridique	3 HCM
FRANCOIS Gwennaël	UCA	MCF HDR/ Avocat Barthélémy	2	Attributions et fonctionnement CSE (-50)	3 HCM
ARNAUD Manon	IE UCA	Avocate	1	Sources du droit du travail	6 HCM
COMBEAUD Flavien	IE UCA	Avocat Jaberson avocats	1	Santé au travail	7 HCM
FERRANDON William		Avocat Juris Litem	1	Droit disciplinaire	6 HCM
FERRI PISANI Stéphane		Formateur Syndex Auvergne Limousin	2	Négociation avec les délégués syndicaux/ attributions et fonctionnement CSE (+50)	12 HCM
GUIGNABERT François		Avocat Darhous Avocats	1	Contrat de travail	12 HCM
JARRY Jean-Julien		Avocat Barthélémy	1 et 2	Temps de travail / Objet de la négociation collective	12 HCM
REFOUVELET Dominique	IE UCA	Avocat Darhous Avocats	3	Relations avec l'URSSAF et l'inspection du travail / Risque pénal / Salariés protégés	10 HCM
Enseignants UCA non désignés	UCA				23 HCM

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 35 HCM

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs enseignant à l'UCA : 23 HCM

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 42 HCM

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé a minima de :

- Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant
- Le Directeur des études de l'Ecole de Droit ou son représentant
- Les responsables pédagogiques du DU
- Deux membres de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

Sélection sur dossier de candidature (CV, lettre de motivation...), puis possibilité d'entretien.

VIII – Mobilité à l'international

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante du 16 juin 2023 : Avis favorable à l'unanimité

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 27/06/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

Réunion du Conseil du Gestion de l'École de Droit



L'échéance de votre réponse est 16/06/2023. Envoyer un rappel à tous vos destinataires.

Leur envoyer un rappel

21

Réponses

02:11

Durée moyenne de remplissage

Fermé

État

3. Vote sur la modification du DU du droit du travail et dialogue social (0 point)



Je vote POUR

21



Je vote CONTRE

0



Je m'abstiens

0

